

L'AFPPE s'engage pour nous ENGAGEONS-NOUS AVEC ELLE !



MACSF partenaire de l'



afppe

ASSOCIATION FRANÇAISE
DU PERSONNEL PARAMÉDICAL
D'ÉLECTRORADIOLOGIE

Afin de proposer une couverture assurantielle qui accompagne le bon déroulement de notre activité professionnelle, nous avons choisi de nouer un partenariat avec la MACSF, mutuelle référente dans le domaine de la Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et de la Protection Juridique (PJ). Ces deux garanties indispensables sont incluses dans votre adhésion 2021, sans augmentation de la cotisation à l'association.

LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La MACSF prendra en charge votre défense et la réparation des dommages en cas de réclamation d'un patient lié à un acte de prévention, de diagnostic ou de soins. Que ce soit en phase de litige amiable ou judiciaire, la MACSF règle les frais et les éventuelles indemnités jusqu'à huit millions d'euros par sinistre.

LA GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE

Les juristes spécialisés de la MACSF vous aideront à faire face aux conflits de votre vie professionnelle: droit du travail, droit hospitalier, droit de la Sécurité Sociale, déontologie. Ils mettent en œuvre les solutions les plus adaptées dans le cadre amiable et/ou judiciaire, et remboursent les frais et honoraires en phase contentieuse selon un barème contractuel.

Pour davantage d'informations consulter ...

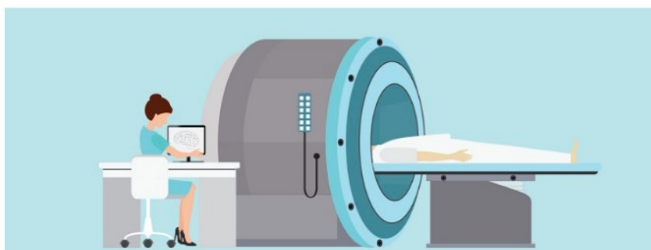
La revue professionnelle AFPPE
Le Manipulateur d'imagerie médicale et de radiothérapie ►
N°274 d'avril 2018
(<http://new.afppe.com/mediatheque>)



Tout sur la gestion des risques médicaux et la sécurité du patient

▼ <https://www.prevention-medicale.org>

Brûlure lors d'une IRM : une erreur de préparation chez un patient vulnérable



Un jeune patient autiste de 17 ans est pris en charge par le service des Urgences de son secteur pour douleurs abdominales avec antécédent de pancréatite.

Trois interventions sous anesthésie générales seront rendues nécessaires suite au non-respect des barrières de prévention dans la prise en charge de ce patient vulnérable.

Cœur de métier

afppe 70 ans

Quels contrats d'assurance

POUR VOUS AIDER À RÉGLER VOS LITIGES
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE ?

Mots-clés

Responsabilité professionnelle - Assurance - Protection juridique - Litiges

Responsabilité Civile Professionnelle et Protection Juridique sont des contrats complémentaires dont les spécificités sont parfois méconnues.

✎ Valérie Cordonnier
Bureau d'études Souscription et Gestion des contrats RCP-PJ
Direction du Risque médical et de la Protection juridique - Groupe MACSF

L'auteur déclare des conflits d'intérêts (p.5)



>> Au titre du contrat Responsabilité Civile Professionnelle (RCP), l'assureur prend en charge les frais de défense et la réparation des dommages qu'un professionnel de santé cause à un patient lors d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soins, alors qu'en matière de Protection Juridique (PJ), aucun tiers n'est indemnisé: la prestation a pour objet le remboursement des frais de procédure supportés par l'assuré nécessaires à la protection de ses droits.

>> Le champ d'intervention de l'assurance Protection Juridique professionnelle couvre plusieurs domaines auxquels vous êtes susceptible d'être confronté dans votre vie professionnelle.

> Votre adhésion à l'AFPPE vous fait bénéficier d'un contrat de Protection Juridique Professionnelle souscrit pour votre compte par votre association auprès de MACSF assurances.

Que vous exerciez en secteur privé ou public, ce contrat a pour rôle de faciliter le règlement des litiges survenus au cours de votre vie professionnelle en vous informant sur vos droits et en mettant en œuvre les solutions les plus adaptées dans le cadre amiable et/ou judiciaire, que vous soyez demandeur ou bien

défenseur. Vous conservez le libre choix de votre avocat et les frais de procédure sont pris en charge suivant les plafonds et limites de garanties.

Le champ d'intervention de l'assurance Protection Juridique Professionnelle couvre plusieurs domaines auxquels vous êtes susceptible d'être confronté dans votre vie professionnelle. Elle couvre notamment les litiges relevant du droit hospitalier, du droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la déontologie.

Une équipe de juristes, spécialisés dans chacun de ces domaines, est ainsi mise à votre disposition, notamment par téléphone, pour vous éclairer sur vos droits et vous orienter avant toute démarche.

Par ailleurs, comme tout professionnel de santé, dès lors que vous effectuez un acte de soins, de prévention ou de diagnostic sur un patient, vous êtes susceptible d'engager votre responsabilité indemnitaire, pénale et disciplinaire. En cas de dommages (corporels le plus souvent, mais pas uniquement), les patients ou leur famille sont en droit de demander une indemnisation pour leurs